



ENVIRONNEMENT **COUP DE COLERE**

LA PREFETE DE REGION IMPOSE DE NOUVELLES CONTRAINTES

A l'occasion de la venue au SPACE du Premier Ministre, Monsieur DE VILLEPIN, la FDSEA et les JA du Finistère tiennent à exprimer leur colère.

L'arrêté modifié du « Programme d'Action n°3 », pris en application de la directive nitrate européenne, devait seulement intégrer les éléments de restructuration externe des élevages, les nouvelles prescriptions relatives aux Installations Classées, et les éléments de conditionnalité de la PAC.

Mais, à la lecture du texte proposé à la profession agricole le 12 juillet dernier dans le Finistère, l'administration veut également fixer de nouvelles contraintes environnementales pour tous les agriculteurs. Une réunion dite « de consultation » a eu lieu pour annoncer aux représentants de la profession qu'ils n'avaient pas leur mot à dire. La profession a donc quitté la séance.

Il est évident que l'administration régionale reste sourde aux préoccupations des agriculteurs, qu'elle dit écouter. Elle passe « en force », ne tenant aucun compte des propositions constructives de la profession agricole, basées sur des arguments agronomiques et scientifiques.

Les agriculteurs ne comprennent pas qu'au niveau national, on leur annonce « qu'aucune contrainte supplémentaire ne sera imposée aux agriculteurs », et qu'au niveau régional et départemental, on leur impose de façon autoritaire de nouvelles normes, notamment en ce qui concerne le phosphore.

Sur ce sujet, il y a un décalage total entre les collectivités locales et les paysans.

Alors que les collectivités locales déversent directement leur phosphore dans l'eau, et ont sept ans pour se mettre aux normes, les agriculteurs utilisent la capacité naturelle des sols à retenir le phosphore et font de gros efforts environnementaux (bandes enherbées, construction des talus, couverts végétaux, mise aux normes des sites...). Malheureusement, ils se voient imposer de nouvelles contraintes qui présentent des surcoûts immédiats et insurmontables !

Une norme à 150 Kg P/ha semble raisonnable, au lieu des 100 actuellement décidés de façon arbitraire par l'administration, sans argument scientifique.

Ces nouvelles contraintes viennent s'ajouter à celles, déjà nombreuses, qui font obstacle à l'installation des jeunes agriculteurs.

Contrairement à ce qu'elle avait annoncé aux agriculteurs, la Préfète de région met les professionnels devant le fait accompli. La voie des agriculteurs n'est pas prise en compte et leur appel à une véritable concertation reste sans réponse. C'est intolérable !

Contact Presse : Thierry MERRET 06 77 02 32 11